

**Procès-verbal des Délibérations
de la Commune de RAMILLIES**

Séance du mercredi 15 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mercredi quinze décembre, à dix-huit heures et trente, le Conseil Municipal de RAMILLIES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Olivier DELSAUX, Maire de RAMILLIES. (Convocation du 09/12/2021).

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 15

Secrétaire de séance: Mme Françoise CAILLY.

Présents : M. DELSAUX Olivier, Maire ; M. DEBUT Bernard, Mme CAILLY Françoise, M RAOUT Alain ; Adjoints ; M. LEGRAND Michel, Conseiller délégué ; Mme BOIDIN Cassandra, M. BRAGA Lionel, Mme CAPON Isabelle, M. DELSAUX Damien, M. DHORME Yves, M. FARSY Pascal, M. GUILLOTTE Sébastien, Mme HELLINCK Bernadette, Mme MENAGE Virginie M. VASSEUR Christian, conseillers municipaux.

OBJET: Demande de subvention DETR 2022

N°40/2021

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de restauration du Monument aux Morts de la Rue des fusillés et de ses murs de soutènement est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le projet sera entièrement réalisé sous 2 semaines courant le mois d'avril de l'année 2022.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le ou les devis descriptifs détaillés qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2.1 Acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- arrêter le projet de la restauration du monument aux morts et de ses murs de soutènement.

- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

OBJET: Demande de subvention CAC Projets structurants 2022 N°41/2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention à la Communauté d'agglomération de Cambrai dans le cadre des projets structurants, il propose de demander une subvention d'un montant de 10% concernant le projet de la Maison d'assistants maternels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite Monsieur le maire afin qu'une demande de subvention dans le cadre des projets structurants soit déposée auprès de la CAC et l'autorise à signer tous les documents nécessaires

OBJET: Devis restauration des vitraux N°42/2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est urgent de restaurer et protéger les vitraux de l'église suite aux différentes dégradations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

13 voix pour et 2 abstentions,

demande à Monsieur Le Maire de valider le devis de la société SALMON Julien pour un montant de 33 705.40 € et de solliciter les subventions pouvant être octroyées.

OBJET: Devis Restauration du Monuments aux morts et de ses murs de soutènement N°43/2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le monument aux morts de la rue des fusillés a besoin d'être rénové ainsi que ses murs de soutènement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, demande à Monsieur Le Maire de valider le devis de la société JL Multi Services pour un montant de 10 952 € et de solliciter les subventions pouvant être octroyées.

Questions Diverses :

Travaux :

Salle des Fêtes : avis défavorable suite au passage de la commission de sécurité - Une pilasse est fendue donc intervention nécessaire d'un maçon. Nettoyage du lave vaisselle et diverses réparations déjà faites.

Cimetière : Démarrage des reprise de concession - enlèvement de l'ancien caveau communal et création du nouveau à coté de l'ossuaire.

RD61 : les demandes de subventions « Amendes de Police » sollicitées en juin ont été accordée. Les panneaux 30 clignotants seront bientôt installés et les ilots refaits.

Monument aux morts Rue des fusillés : Devis JL multiservices : 10 952 €

MAM : Avis favorable reçu ce jour de la Sous-préfecture

Terrain de foot, place... : City stade, terrain de pétanque, coin des mamans, etc... à voir

CAC : Collecte des déchets - La loi de transition énergétique et la loi anti-gaspillage augmente les coûts et les taxes donc le passage du tri sélectif aura lieu désormais tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines. Les habitants seront prévenus par écrit. Plusieurs maires ruraux contestent cette mesure.

Spectacle de Noel : M RAOUL explique que l'AALJ va offrir un spectacle de Noël aux enfants des écoles -Initialement prévu avec la présence des élèves de l'école de Thun l'évêque. Cela ne sera pas possible cette année à cause du COVID, le brassage étant interdit. La commune abondera une subvention à l'AALJ de la moitié du spectacle.

Séance levée à 20h02